

**COMPTE RENDU**  
**ATELIER DE TRAVAIL N°1**  
**« JE PROPOSE MA VISION DU TERRITOIRE »**  
**PROJET EOLIEN DE L'HOTELLERIE**

16 février 2023

COURANT PORTEUR

## Note liminaire

Pour poursuivre la démarche de concertation volontaire engagée par la société VSB, et afin de répondre aux attentes des acteurs locaux en matière d'information et de concertation exprimées lors de la rencontre participative organisée le 15 octobre 2022 sur la commune de L'Hôtellerie, un cycle d'ateliers de travail et de discussion a été lancé.

Ces ateliers ont pour but de permettre au public de prendre une part active à la réflexion sur le projet, de connaître et débattre des résultats des études menées et d'échanger avec des experts et le porteur de projet sur les impacts et les bénéfices apportés par le parc éolien.

Le premier atelier de cette série s'est tenu le 19 janvier 2023 à la salle communale de L'Hôtellerie. Au cours de cette séance de travail, les participants ont été invités à partager leur vision du territoire en désignant les zones qui présentaient pour eux un intérêt (patrimonial, paysager, personnel, etc.), afin de déterminer collectivement des points de vue pour la réalisation des photomontages prévus dans le cadre du développement du projet.

La méthode de réalisation des photomontages et leur objectif ont été décrits et expliqués par les porteurs du projet et par un expert paysagiste en charge de la réalisation du volet paysager dans le cadre du dossier de demande d'autorisation unique. Tout le long du moment d'information, les participants pouvaient poser leurs questions et faire part de leurs commentaires.

Afin de mobiliser un large public, plusieurs moyens ont été déployés pour informer de l'événement et relayer l'invitation :

- Distribution d'un flyer d'invitation dans toutes les boîtes aux lettres de la commune d'implantation et les communes alentour ;
- Mise en ligne de l'évènement sur le site Internet du projet ;
- Diffusion d'une information presse dans le journal « Le pays d'Auge » (Actu.fr) ;
- Envoi d'un courrier d'invitation aux élus des communes de Thiberville, Marolles, Les Places, Le Planquay et La Chapelle-Hareng.

Pour permettre la participation de tous dans les meilleures conditions, l'inscription à l'atelier était possible sur le site Internet du projet (<https://hotellerie.vsb-energies.fr/>) et par téléphone jusqu'à la veille de la rencontre, soit le 18 janvier 2023.

**Information**  
Projet éolien de L'Hôtellerie

**Ateliers de travail et de discussion** VSB

Pour vous informer et vous impliquer dans l'avancement du projet éolien sur la commune de L'Hôtellerie, VSB Energies Nouvelles vous propose un cycle d'ateliers de travail et de discussion.

Ces ateliers vous permettront :

- + de prendre une part active à la réflexion sur le projet ;
- + de connaître et débattre des résultats des études menées ;
- + d'échanger avec des experts et le porteur de projet sur les impacts et les bénéfices apportés par le projet.

Nous vous donnons rendez-vous pour le premier atelier de cette série de rencontres le :

**Jeudi 19 janvier 2023 de 18h30 à 21h00**  
**à la salle communale de L'Hôtellerie**

Au cours de cet atelier, le premier d'une série de rencontres qui traiteront chacune d'un sujet différent, vous pourrez proposer votre vision du territoire et contribuer ainsi à l'identification des points de vue et d'écoute.

Pour participer, inscrivez-vous :

Hotellerie.vsb-energies.fr - rubrique « Atelier du 19 janvier 2023 »  
09 83 59 28 82 - Mme Camille DELAVERGNE

Lors de ce premier atelier, seules les personnes ayant exprimé le souhait d'être contactées recevront une invitation pour les suivants. Pour les autres publics, les informations sur les prochains RDV seront disponibles en Mairie et sur le site Internet du projet <https://hotellerie.vsb-energies.fr>.

**NON A LA PROPAGANDE DES LOBBIES ALLEMANDS**  
soutenus par le GOUVERNEMENT et la MUNICIPALITE de L'HÔTELLERIE

**NE NOUS LAISSONS PAS BERNER**  
NOTRE VIE, NOTRE CAMPAGNE, NOTRE FUTUR SONT EN DANGER.

Le « syndrome doller » est reconnu par les tribunaux.

Dans les zones polluées par les défilées proches des habitations,

- 55% des personnes interrogées déclarent souffrir d'asthme
- 45% de migraines
- 38% d'asthmes cardiaques
- 20% d'acouphènes

(source : S. FISARD)

**NON A LA FAUSSE ECOLOGIE**

**NON A LA DICTATURE DE CES LOBBIES ET DE CETTE MUNICIPALITE**  
AU SEUL NOM DU PROFIT FINANCIER.

NON A LA DÉSERTION DE NOTRE TRANQUILLITÉ, DE NOTRE COHESION SOCIALE.

**PROTEGONS NOTRE LIBERTÉ D'EXPRESSION**  
ET  
**DÉFENDONS LA DÉMOCRATIE LOCALE**

SI VOUS DITES NON AUX BOLLÉNIENS  
RENDEZ-VOUS LE 1901 - 21 01h 30  
à la salle communale de L'Hôtellerie

SI VOUS DITES OUI AUX ÉOLIENNES  
RESTEZ CHEZ VOUS.

Association Protection et Préservation des Communes Portes de Pays d'Auge-Lieuvain  
97 Boulevard N°14007258  
37 Chemin du Mont Ruc, 14100 L'Hôtellerie  
Email : association@protectionlieuvain.com

Par ailleurs, l'association de *Protection et Préservation des Communes Portes de Pays d'Auge-Lieuvain*, opposée au projet, a distribué de son côté un tract appelant toutes les personnes hostiles à l'éolien à se rendre à la salle communale de L'Hôtellerie le jour de l'atelier, et invitant celles favorables à son développement à rester chez elles et à ne pas participer à la rencontre.

S'il est possible de penser que le tract a joué un rôle dans la mobilisation de l'opposition (30% des personnes présentes à la rencontre ne s'étaient pas inscrits et découvraient sur place qu'il s'agissait d'un atelier de travail sur la définition des points de vue), il est également possible de croire qu'il a pu dissuader ceux qui souhaitaient s'informer et participer (la crainte des débordements nous a été notifiée par des personnes qui ont renoncé à s'inscrire).

Enfin, une habitante de L'Hôtellerie, ouvertement défavorable à l'implantation du projet éolien sur sa commune a affirmé, lors de son inscription, vouloir participer à l'atelier suite à la diffusion du tract de l'association. Elle souhaitait essentiellement manifester son opposition aux pratiques jugées antidémocratiques.

## Déroulé de l'atelier

**L'atelier de travail s'est déroulé dans la salle communale de L'Hôtellerie le 19 janvier 2023 de 18h30 à 21h30 et a réuni 35 participants**

L'équipe projet était représentée par :

- ⋮ Édouard RACAPÉ, Chargé de territoire éolien, VSB
- ⋮ Michel GILLET, Chargé de développement éolien, VSB
- ⋮ Thomas PENQUERC'H, Géographe – expert paysager, Bureau d'Études Couasnon Paysage & Urbanisme

L'animation était assurée par :

- ⋮ Paola OROZCO-SOUËL, Courant Porteur
- ⋮ Camille DELAVERGNE, Courant Porteur
- ⋮ Elio BERTE-LANGEREAU, Courant Porteur

L'atelier s'est déroulé en trois temps :

- Un premier temps de présentation de la méthode de définition de points de vue et des zones identifiées par le bureau d'études pour la réalisation de photomontages. Ce temps était également un moment d'échanges entre la salle et l'équipe projet ;
- Un deuxième temps de travail en sous-groupes pour identifier les points de vue d'intérêt pour les participants ;
- Un troisième temps pour partager le travail des participants réunis en sous-groupes.

Ce compte-rendu fait état dans un premier temps du travail en sous-groupes pour rendre compte ensuite de la nature des échanges qui ont eu lieu pendant 2 heures.

## Identification par les participants des points de vue représentant un intérêt individuel ou collectif

Après un temps de présentation et d'échanges avec l'équipe projet et M. Penquerc'h (expert paysager) autour de la méthode de réalisation des photomontages et de sélection des points de vue réglementaires, les participants ont été invités à identifier, à l'aide de gommettes et de cartes représentant leur territoire, les lieux depuis lesquels ils souhaitaient avoir une vision réelle de l'impact du projet, pour compléter la liste des points de vue préalablement définis pour la réalisation du carnet de photomontages.



Répartis en sous-groupes autour de 6 tables équipées du même matériel de travail (carte de la zone d'étude, feuilles, stylos, post-it, gommettes et une collation), les participants pouvaient également consulter trois cartes ressources représentant les périmètres immédiat, rapproché et éloigné de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP), munies chacune des points de vue préalablement définis par le bureau d'étude paysagère.



En plus des 39 points de vue déjà identifiés par l'expert paysager pour couvrir les lieux à enjeux patrimonial et paysager présents sur le territoire, VSB a ensuite proposé aux participants de réaliser, pour l'analyse paysagère, des photomontages supplémentaires (une dizaine) afin de prendre en compte les perceptions locales du territoire et les craintes d'impacts du projet.

En proposant aux participants de définir leurs propres points de vue pour la réalisation de photomontages, ces derniers pouvaient sélectionner un lieu d'intérêt paysager, subjectif, touristique,

patrimonial, économique ou de vie, et influencer ainsi la réflexion sur les implantations.

### Résultat du travail en sous-groupes

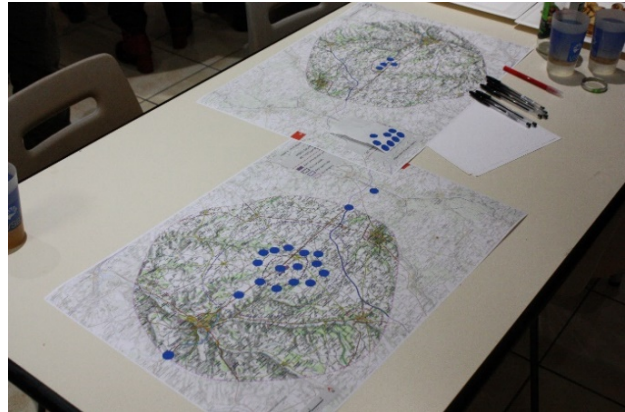
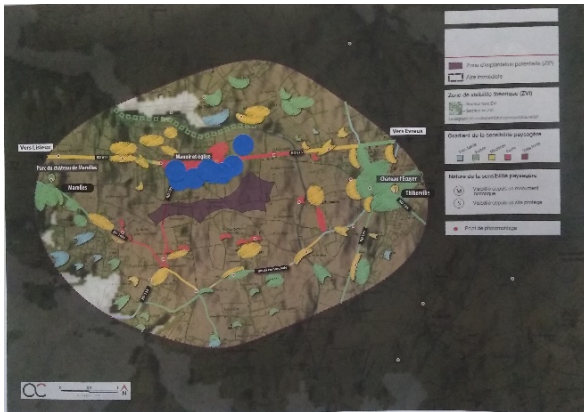
Chaque participant ayant la possibilité de rejoindre la table de son choix, les tables de travail se sont principalement formées par affinités (voisinage, connaissances, etc.).

Toutefois, composée majoritairement d'opposants au projet, la salle n'était pas dans sa totalité favorable à participer à un travail sur son développement. Certains participants ont ainsi refusé de sélectionner des points de vue préférant circuler entre les tables et les groupes de travail.



Après avoir pris connaissance des cartes et identifié leurs zones d'intérêt, les participants ont échangé entre eux et avec l'équipe projet. Les représentants de VSB et l'expert du bureau d'études paysager étaient en effet disponibles pour répondre aux questions des participants ou les aider à manipuler le matériel de travail.

Les participants ayant principalement proposé des points de vue depuis leur lieu d'habitation, à l'instar d'une personne qui a souhaité un point de vue depuis chacune de ses sept propriétés, une forte concentration des zones d'intérêt dans le Bourg de L'Hôtellerie et dans l'aire d'étude immédiate s'est opérée.



Afin de respecter une égalité de traitement entre les participants et de prendre en compte également les zones d'intérêt d'autres personnes, un croisement entre toutes les propositions exprimées et les points de vue identifiés en amont par le bureau d'étude Couasnon a été ensuite réalisé.



Ce travail, réalisé en plénière avec les participants, a permis d'identifier les zones qui étaient déjà prises en compte par VSB, de faire ressortir les zones qui trouvaient un intérêt aux yeux de tous et les zones qui n'étaient pas couvertes par l'expert paysager et qui revêtaient un intérêt pour chacun.

Chaque carte établie par les participants et chaque point de vue proposé ayant été passé en revue avec le groupe, une sélection de 11 points de vue a ainsi été réalisée collectivement.

La carte ci-dessous illustre la sélection finale des points de vue identifiés par les participants. Des photomontages seront ainsi réalisés (en février) depuis ces points avant la pousse des feuillages pour montrer l'impact réel du projet. Aussi, étant réalisés dans une phase amont de la phase de définition des zones d'implantation, les propositions des participants et les photomontages seront pris en compte pour la suite du développement du projet.



## Compte-rendu des débats

### Résumé de la présentation de l'expert paysager du bureau d'études Agence Couasnon paysage & urbanisme

Avant de parler de la méthode utilisée pour définir des points de vue, M. Penquerc'h a commencé par présenter le rôle que joue un bureau d'étude paysager dans le processus de développement d'un parc éolien.

Pour proposer un projet, explique l'expert, un porteur de projet éolien est en effet dans l'obligation de mener une étude d'impact munie d'un volet paysager. Pour ce faire, le porteur de projet mandate un bureau d'étude et le charge de mener à bien les études nécessaires sur une aire d'étude élargie.

M. Penquerc'h a rappelé son indépendance vis-à-vis de VSB en expliquant qu'il n'y avait pas d'intervention du porteur du projet dans le contenu des études et que le bureau d'étude était également missionné pour d'autres commandes différentes de celles des porteurs de projets éoliens. Les experts paysagers, affirme M. Penquerc'h, ont effectivement pour objectif de mener une analyse paysagère impartiale quelques soient les intérêts du développeur.

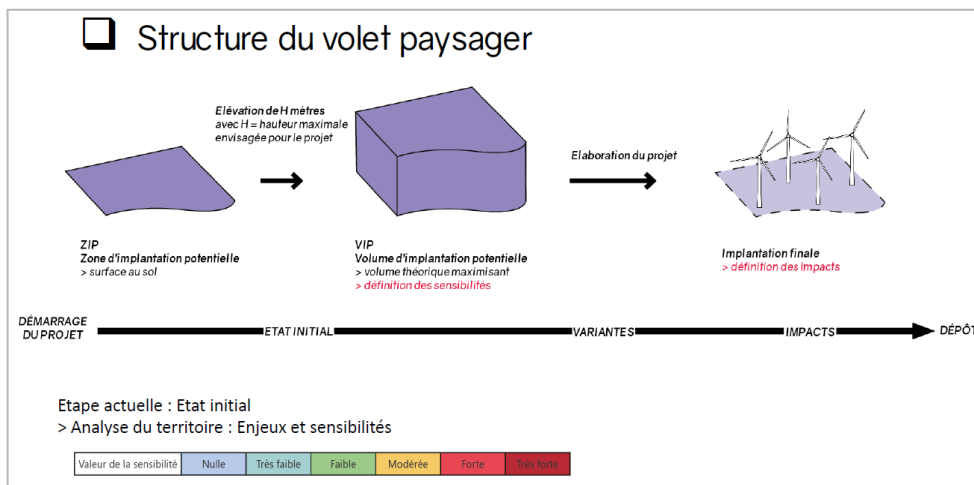
Après ce point introductif, la méthodologie de l'analyse paysagère a été présentée. Elle repose sur une modélisation de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) en volume en prenant une hauteur de 165m (hauteur maximale des éoliennes envisagées pour ce projet). Cette simulation permet ainsi d'évaluer la visibilité du parc depuis n'importe quelle zone sur le territoire.

Différents enjeux sont ensuite identifiés sur le territoire : le contexte paysager (unités paysagères, relief et hydrographie, axes de communication et habitat) ; le contexte éolien et le patrimoine (bâti, paysager et culturel).

Puis la ZIP en volume est modélisée sur le secteur afin d'étudier les sensibilités du territoire à la vue des éoliennes. M. Penquerc'h précise que le terme technique de sensibilité désigne la perception dans le paysage depuis le territoire sans que n'y soit attaché aucune subjectivité.

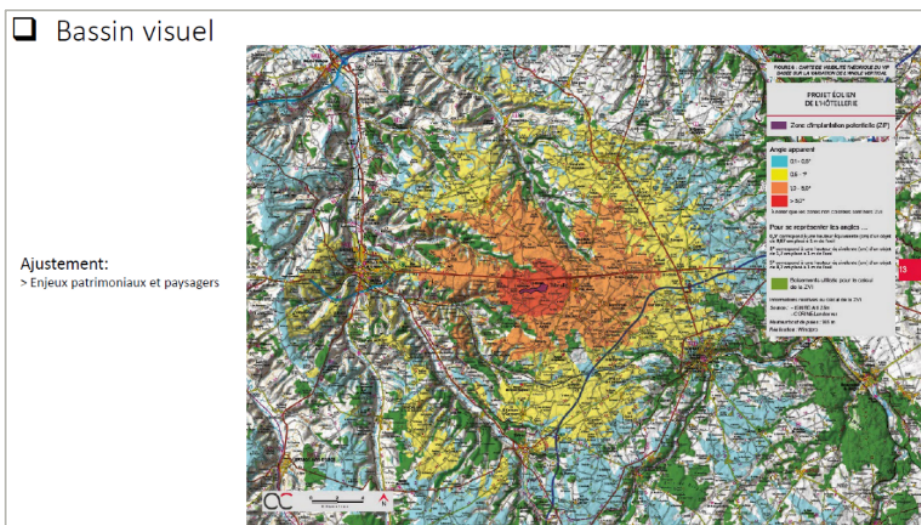
En somme, explique l'expert, plus le parc éolien sera visible depuis un espace, plus cet espace sera considéré comme sensible. Les points du territoire les plus sensibles seront finalement identifiés comme des points de vue pour les photomontages.

Sur le projet éolien à l'étude sur la commune de L'Hôtellerie, le volet paysager est actuellement au stade de l'état initial. C'est-à-dire que les sensibilités du territoire ont été analysées.

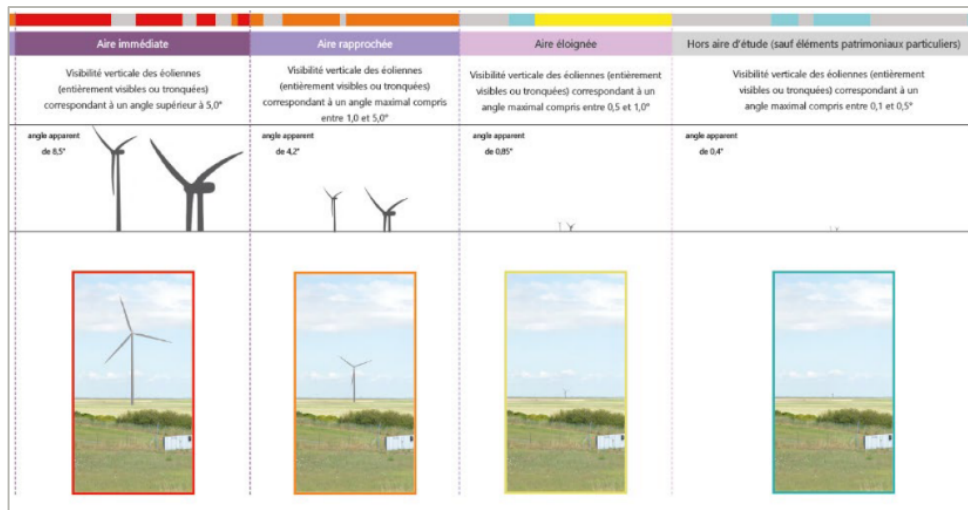


Alors que le guide de l'étude d'impact recommande de former une aire d'étude de 10 à 12km autour de la ZIP, M. Penquerc'h précise que son bureau d'étude travaille sur une aire d'étude plus large : 20 km autour de la ZIP pour les projets qui prévoient des éoliennes entre 150 et 210m de haut.

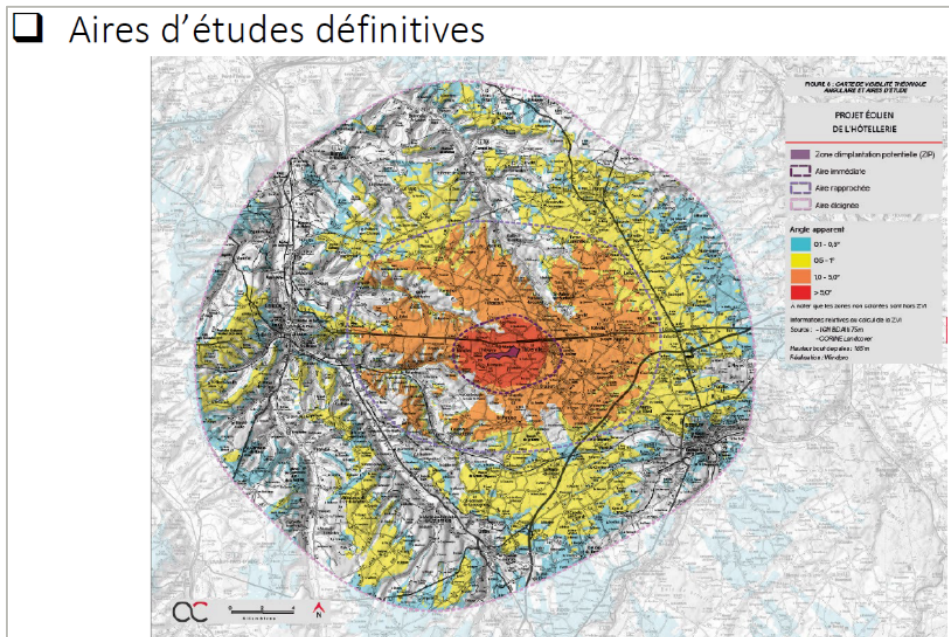
A l'aide de la carte ci-dessous M. Penquerc'h a représenté la visibilité de la ZIP en volume et en fonction du relief.



Ainsi, explique-t-il, la ZIP en volume est visible au moins en partie depuis les zones en couleur qui correspondent à l'angle apparent et traduisent le fait que plus l'on se rapproche de la ZIP, plus le parc sera visible comme indiqué sur l'infographie ci-dessous.

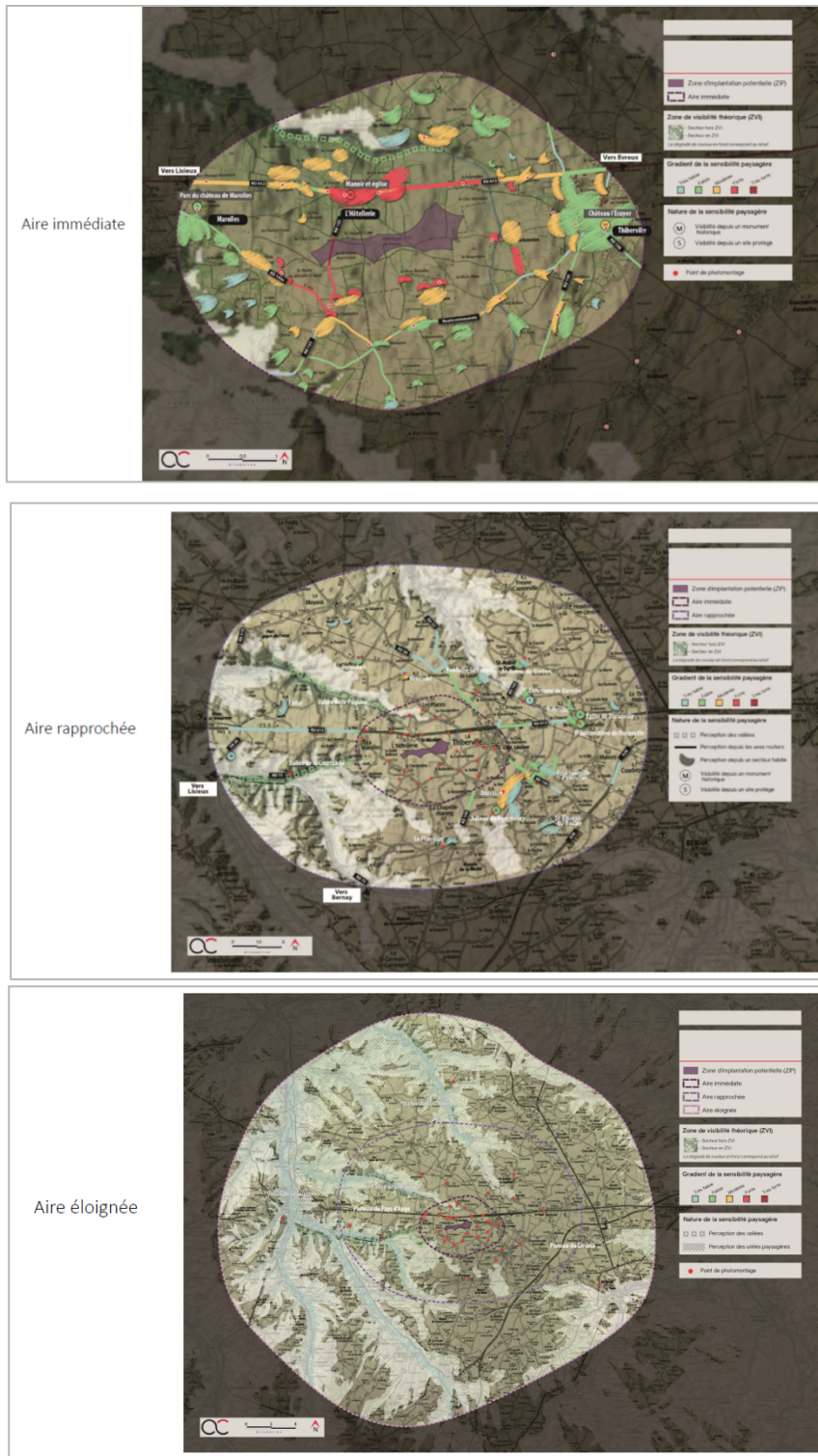


A partir des zones de couleur identifiées sur le bassin visuel sont déterminées les trois aires d'études définitives : immédiate, rapprochée et éloignée. Les zones qui n'étaient pas en couleur sur le bassin visuel, c'est-à-dire d'où la ZIP en volume n'est pas visible, sont exclues des aires d'études définitives.





M. Penquerc'h a ensuite expliqué comment des points de vue sont identifiés à partir des points de sensibilité du territoire et pour chaque aire, en vue de réaliser des photomontages pour déterminer l'impact réel du projet. Ces points de vue sont alors représentés par des points rouges sur les cartes ci-dessous :



## Échanges entre l'expert paysager, VSB et le public présent

Il a été difficile pour M. Penquerc'h de dérouler son exposé comme prévu en raison des questions, mises en cause et interventions qui ont interrompu successivement son intervention.

Ces interruptions ont rendu également difficile le travail de prise de notes nécessaire à la restitution des échanges tels qu'ils se sont déroulés au cours de la soirée. Nous avons toutefois essayé de reprendre le plus fidèlement possible l'ensemble des échanges en les organisant par thématique pour les rendre accessibles aux personnes qui n'ont pas participé à l'atelier et qui souhaiteraient suivre les débats.

### *Prise en compte du mât de mesure dans l'étude paysagère*

Interrogé sur l'absence de prise en compte du mât de mesure dans l'étude paysagère, M. Penquerc'h indique qu'il n'a pas pris en compte le mât parce qu'il n'était pas installé au moment de la prise de photos pour établir l'état initial mais aussi parce qu'il est en dehors de la ZIP. M. Gillet de VSB explique pour sa part qu'un mât de mesure est une installation qui nécessite de l'espace car il est maintenu par un système de haubans. Or peu de parcelles comprises dans la ZIP permettent de répondre à ces contraintes spécifiques ce qui a amené VSB à positionner le mât à proximité immédiate de la zone.

Toutefois, précise l'équipe projet, le mât de mesure reste bien situé dans l'aire d'étude et permet effectivement de mesurer l'activité des chiroptères, de faire des relevés de vent à trois hauteurs différentes et de mener des études acoustiques.

Ces mesures, qui permettent notamment de choisir le modèle d'éolienne la plus adaptée au site, sont représentatives du site d'étude que l'on soit à l'intérieur de la ZIP ou dans un rayon proche autour de la ZIP. En effet, affirme VSB, les mesures de vent sont fiables dans un périmètre proche autour d'un mât de mesure, ce qui explique pourquoi, selon VSB, le mât de mesure peut être situé en dehors de la ZIP sans conséquence pour les données.

Cependant, et si des explications sont données par VSB sur l'absence de lien entre l'emplacement du mât de mesure et celui des éoliennes si le projet venait à voir le jour, certains assurent voir le mât depuis leur fenêtre, alors qu'ils sont éloignés de la zone potentielle d'implantation et craignent un impact encore plus fort lorsque les éoliennes seront installées.



### *Les vues depuis certains axes de communication*

Indiquant connaître très bien le territoire, plusieurs participants ont affirmé que les explications de l'expert paysager et de VSB ne leur étaient pas nécessaires pour connaître les impacts visuels du projet.

Une participante interroge M. Penquerc'h sur la visibilité des éoliennes depuis le projet de déviation. L'expert explique que la vue spécifique depuis la déviation n'est pas encore comprise dans l'étude paysagère car cette déviation n'est pour le moment qu'au stade de projet. Toutefois, indique l'expert, il est possible de projeter que la sensibilité sera la même que celle de la route existante, c'est-à-dire forte.

Des participants s'interrogent sur la prise en compte des points de vue depuis les chemins de balade pédestre ou équestre. M. Penquerc'h indique que les chemins de grande randonnée (GR) sont pris en compte mais que d'autres chemins peuvent aussi être pris en compte si c'est jugé nécessaire.

VSB profite de l'intervention pour inviter les participants à proposer, pendant le travail en sous-groupes, des points de vue depuis les chemins auxquels ils sont attachés.

### *L'objet de la rencontre*

Interpellé par une participante jugeant la proposition d'identifier des points de vue et les explications de l'expert « humiliantes » et « infantilisantes », il a été rappelé que l'atelier avait pour but de travailler à la définition de points de vue pour la réalisation des photomontages afin de visualiser l'impact du projet.

L'équipe de Courant Porteur a précisé qu'il n'y avait aucune obligation de participer même si l'invitation à la soirée précisait clairement l'objet de la rencontre. Il était toutefois important de respecter les libertés et les choix individuels et donc de laisser chacun décider librement d'identifier ou non les zones du territoire qui avaient, pour lui, une sensibilité ou un intérêt particuliers.

Une partie des participants a donc précisé qu'elle s'était rendue à l'atelier uniquement pour s'opposer au projet et non pour participer.

Suite à ces différences dans les motivations, il a été proposé aux personnes souhaitant participer de poursuivre les échanges et aux personnes en désaccord avec l'objet de l'atelier de venir au prochain rendez-vous prévu pour présenter les résultats des études menées par VSB uniquement pour débattre de manière contradictoire, s'ils le souhaitaient, avec le porteur du projet.

Si quelques personnes ont quitté la réunion notamment lassées de la difficulté des échanges, la majorité des participants est restée le temps prévu initialement pour l'atelier.

Plusieurs participants sont revenus sur des sujets évoqués et discutés pendant la rencontre organisée le 15 octobre et notamment sur le vote du Conseil municipal actant le lancement des études de faisabilité d'un parc éolien.



Si plusieurs personnes ont fait part de leur sentiment d'être méprisées par l'équipe municipale de L'Hôtellerie et par le porteur du projet, VSB a rappelé que des campagnes d'information et une démarche de concertation volontaire avaient été lancées afin d'instaurer un dialogue et une écoute mutuelle nécessaires à la compréhension des craintes et des besoins de chacun et la prise en compte des positions des habitants.

### *Communication sur la concertation*

La communication autour des rencontres organisées au cours de la démarche de concertation a fait l'objet d'échanges entre la salle et l'équipe projet. Certains participants, notamment des habitants de la commune de Thiberville, ont indiqué ne pas avoir été informés de la tenue de l'atelier.

VSB assure avoir mandaté La Poste pour la distribution d'un flyer d'invitation dans les communes de L'Hôtellerie, Thiberville, Marolles et Les Places. VSB précise également que les informations sur la démarche de concertation ont été diffusées par voie de presse, sur le site Internet et affirme avoir élargi le périmètre de diffusion de l'invitation suite à la dernière rencontre participative.

Toutefois, si des dysfonctionnements ont eu lieu dans la communication avec les habitants et les élus, VSB s'engage à chercher des alternatives et des solutions afin d'assurer une meilleure diffusion de l'information.

Un participant propose que des panneaux soient installés le long de la nationale 13.

### *Prise en compte de l'expression des participants par VSB*

A la question posée par un participant sur la garantie que VSB prendra en compte les points de vue des participants, il est rappelé l'engagement de VSB à réaliser les photomontages depuis les points de vue proposés par les participants.

VSB rappelle qu'outre les aspects techniques, l'avis des habitants est également pris en compte lors de la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien. Ainsi, une enquête publique aura lieu à l'issue de de l'instruction du dossier (près de deux ans après le dépôt de la demande) par les services de l'État avant la décision finale sur l'autorisation d'exploiter un parc éolien qui revient au Préfet.

### *Parties prenantes à la concertation*

Concernant le rôle du Préfet, une participante demande s'il est possible que le Préfet et le Président de la Communauté de communes participent aux rencontres organisées dans le cadre de la démarche de concertation.

Courant porteur rappelle qu'avant de mettre en place des dispositifs de concertation, des entretiens ont été sollicités et réalisés avec les personnes volontaires pour définir collectivement la démarche de concertation et inviter tous les publics à participer s'ils le souhaitent. Les services de l'Etat tout comme les élus de la Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge et de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie ont ainsi été sollicités et invités à participer.

Si la grande majorité des personnes rencontrées pendant cette période juge la démarche de concertation importante, toutes n'ont pas souhaité cependant participer. Les services instructeurs par exemple n'ont pas pour mission de participer aux concertations des projets qu'ils doivent instruire objectivement et en appliquant le cadre qui les régit.

L'ensemble des autorités administratives peuvent néanmoins être tenues informées et au courant de la démarche de concertation mise en place soit par Courant porteur, soit par VSB ou soit par les participants eux-mêmes s'ils souhaitent les inviter à participer.

Courant porteur affirme que la concertation étant ouverte à tous, les services de l'Etat sont tout à fait bienvenus aux rencontres s'ils souhaitent venir.

### *Information sur les résultats des études*

Une participante interpelle l'équipe projet sur les résultats des études. VSB précise que les études sont en cours et que les résultats ne sont pas encore tous connus. L'équipe projet rappelle que dans le cadre de la démarche de concertation une série d'ateliers de travail et de discussion auront lieu sur des sujets différents et que les études seront traitées lors du prochain atelier. VSB rappelle également que le projet étant en cours d'étude, il est possible que les résultats conduisent à abandonner le projet.

Une participante s'interroge sur la proportion d'études qui sont menées dans l'éolien sans aboutir à un projet. VSB estime à 70% la part des projets qui font l'objet d'études de faisabilité qui débouchent sur l'arrêt et l'abandon du projet. VSB évoque par exemple un projet éolien en Corrèze sur lequel la société travaille depuis un an et qui ne verra pas le jour en raison d'un manque de vent et des fortes contraintes environnementales.

VSB souligne que les communes sur lesquelles des projets éoliens ont été menés mais ont échoué font très souvent l'objet de nouvelles prospections sur les mêmes secteurs. Ces derniers sont connus de la plupart des développeurs de projets et peu de nouveaux sites sont identifiés et prospectés contrairement aux idées reçues qui poussent à penser qu'il y aura des éoliennes partout.

A la question d'une participante sur les alternatives au projet éolien si le projet devait ne pas voir le jour, VSB répond que cela dépend des raisons pour lesquelles le projet n'aboutit pas. Aussi, l'équipe projet précise qu'il n'est pas toujours possible de remplacer un projet éolien par un projet photovoltaïque car ils ne répondent pas aux mêmes contraintes.

### *Étude d'impact sur les animaux d'élevage*

Un participant, éleveur de chevaux, interroge l'équipe projet sur les études d'impact sur les animaux d'élevage. Ces études ne relevant pas de la compétence de M. Penquerc'h en tant qu'expert paysager, VSB explique que des études sur l'impact sur la faune sont obligatoires dans le cadre de la demande d'autorisation du parc éolien.

Par ailleurs, VSB présente la possibilité au public de financer une étude menée par un géobiologue choisi par les habitants. Toutefois, précise VSB, l'intervention d'un géobiologue n'est pas réglementaire et ses conclusions ne seront pas retenues par l'Autorité Environnementale car elles ne sont pas reconnues scientifiquement.



### *Étude sur l'impact sonore*

Un participant questionne VSB sur les études sur les sons et infrasons liés aux éoliennes. VSB répond qu'une étude de l'ANSES menée sur les impacts sanitaires du bruit généré par les éoliennes<sup>1</sup> dédouane l'éolien d'effets sur la santé humaine et prouvent qu'un parc éolien n'a pas d'impact sanitaire. VSB considère qu'un jugement peut certes être porté sur ces études reconnues scientifiquement mais aussi qu'elles sont la base de la réglementation actuelle sur l'éolien.

## Clôture de l'atelier

A l'issue de la présentation des 11 points de vue soumis par les participants et retenus par VSB, l'engagement du porteur de projet de prendre à compte ces propositions a été rappelé. L'équipe d'animation a précisé qu'un compte-rendu des échanges sera rédigé par Courant Porteur et diffusé aux participants. L'ensemble des personnes présentes ont été remerciées pour leur participation. Au terme d'une soirée d'échanges et de travail, rendez-vous à été donné au prochain atelier de discussion qui permettra aux participants de connaître et débattre des résultats des études menées par le porteur de projet.

---

<sup>1</sup> <https://www.anses.fr/fr/content/impacts-sanitaires-du-bruit-g%C3%A9n%C3%A9r%C3%A9-par-les-%C3%A9oliennes#:~:text=Les%20infrasons%20ne%20sont%20audibles,pas%20les%20seuils%20d'audibilit%C3%A9.>